



# Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Communal de BECKERICH

## Séance publique du 23 avril 2025

Date de l'annonce publique de la séance ..... 17.04.2025  
Date de la convocation des conseillers ..... 17.04.2025

**Présents :** MM. Lagoda Thierry, bourgmestre ; Loutsch Claude et Wampach Patrick, échevins;  
MM. Bohler David, Boonen Severin, Fassbinder Marco, Klein Laurent, Mmes Ruppert Nadine et Schmartz Mickels, conseillers;  
Mme Kellen Martine, secrétaire communal;

**Absents :** excusé-e-s ..... néant  
sans motif ..... néant

Point de l'ordre du jour: **3.1B**

Objet: **Fixation du taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2026**

Le Conseil communal,

Vu les articles 116 et 123 de la Constitution;

Vu la loi modifiée du 16 octobre 1934 concernant l'évaluation des biens et valeurs;

Vu l'ordonnance de simplification du 31 mars 1943 (Verordnung über die Erhebung der Gewerbesteuer in vereinfachter Form);

Vu la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Considérant que le conseil communal est appelé à se prononcer sur la fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial à la base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation pour l'année 2026;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins proposant de maintenir pour l'année 2026 les taux de l'impôt commercial actuellement en vigueur;

Après délibération conforme, procédant par vote à main levée,

unaniment décide

de fixer pour l'année d'imposition 2026 le taux suivant en matière d'impôt commercial, montant des recettes estimées à 228.866,00 Euros à inscrire sur l'article budgétaire 2/170/707120/99001:

Impôt commercial ..... 325%

La présente est soumise au régime de transmission obligatoire des délibérations des autorités communales au ministre des Affaires intérieures.

Fait et délibéré à Beckerich, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Beckerich, le 25 avril 2025

Le bourgmestre, Le secrétaire,

